

# Biocontrôle & Protection biologique intégrée

**Dates :** 14 & 15 Janvier 2019

**Lieu :** Paris (Porte d'Italie)

**Nombre de places :** 15

(Seuls seront pris en compte les 15 premiers dossiers d'inscriptions **complets** parvenus à l'AGREF (le cachet de la poste faisant foi).

**Documents joints :**

- ✓ Programme du stage à remettre au participant.
- ✓ Convention de formation à renvoyer à l'AGREF.

**Documents à retourner à :** **AGREF-Formation - BP 307 - 64208 - Biarritz Cedex**

- ✓ Convention de formation **à retourner** remplie et signée.
- ✓ Deux chèques en règlement :
  - **soit** du coût pédagogique non membre AGREF = 580 euros.  
du coût pédagogique membre AGREF = 500 euros.
  - **et/ou au choix :** des frais d'hébergement en single et tous les repas = 190 euros.  
ou des frais d'hébergement en double et tous les repas = 155 euros.  
ou les repas du midi uniquement = 56 euros.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LA CONVENTION ET LES REGLEMENTS**

**Inscription, enregistrement et convocation :**

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Toute inscription reçue 15 jours avant la date du stage ne sera satisfaite que dans la mesure des places disponibles. Aucune réclamation pour non-satisfaction des demandes ne pourra être retenue si le nombre maximum d'inscrits est dépassé, même avant cette date.

- ✓ Un accusé réception ainsi que les factures vous seront adressés, **par e-mail**, à réception du dossier complet.
- ✓ Une convocation avec le plan d'accès sera adressée au golf, **par e-mail**, avant le stage. Le stagiaire devra la présenter à son arrivée le premier jour du stage.

**IMPORTANT : MERCI DE BIEN VOULOIR INDIQUER LISIBLEMENT UNE SEULE ADRESSE E-MAIL**

**Annulation :**

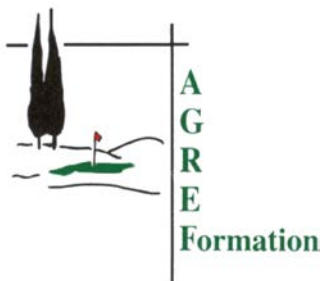
Tout stage n'atteignant pas, **UN MOIS** avant la date prévue un nombre minimum de participants sera reporté ou annulé. Les inscrits en seront informés individuellement et remboursés.

Toute annulation du fait du stagiaire devra être notifiée par écrit à l'AGREF :

- ✓ **Annulation reçue un mois avant** : Remboursement des droits d'inscriptions moins 50 € pour frais de dossier.
- ✓ **Annulation reçue après cette date** : Remboursement de la moitié des frais d'inscription.

**Prise en charge et remboursement par le fonds de formation :**

- ✓ **Avant le stage et le plus tôt possible :**
  - **Faire une demande préalable de prise en charge auprès de votre fonds de formation.**
- ✓ Si votre demande a été acceptée, et après le stage, envoyer à votre fonds de formation :
  - la convention,
  - les factures du coût pédagogique et des frais d'hébergement/repas,
  - l'attestation de présence qui sera remise au stagiaire à la fin du stage,
  - la copie de la feuille d'émargement qui vous sera adressée après le stage.



## PROGRAMME DU STAGE

# Biocontrôle & Protection biologique intégrée

### Public :

- Intendants
- Adjointes

### Lieu :

- Paris - Porte d'Italie

### Durée - Dates - Horaires :

- 2 jours - 14 h
- 14 & 15 Janvier 2019
- 1<sup>er</sup> jour : 8 h 30 - 17 h 30
- 2<sup>e</sup> jour : 8 h 00 - 16 h 30  
(Attention : aucun départ  
le 2<sup>e</sup> jour avant 16 h 30)

### Intervenant :

- Anne-Isabelle LACORDAIRE  
Experte Biocontrôle

### Prix :

- Coût pédagogique : 580 €
- Coût Membre AGREF  
ou place mutualisée  
Uniformation : 500 €

### A rajouter :

- Frais hébergement en chambre :  
- single et tous les repas : 190 €  
- ou double et tous les repas : 155 €
- OU repas du midi : 56 €

### Organisme de formation :

- AGREF-Formation (72640097164)  
B.P. 307  
64208 – Biarritz Cedex  
Tél. : 05.59-52-86-52  
E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

N° déclaration : 72 64 009 71 64

N° Siret : 38 75 26 247 000 29



### Objectif pédagogique de la formation :

- Etre capable d'appréhender la réglementation en vigueur, de définir le biocontrôle et la protection biologique intégrée.
- Identifier les familles de biocontrôle et leurs modes d'action.
- Utiliser ces produits et les intégrer dans des stratégies de protection des gazons et autres végétaux.

### Programme des 2 jours de formation :

- **Règlementation :**
  - . Historique - Rappel du processus d'homologation des produits en France et en Europe - Définition du biocontrôle, de la protection biologique intégrée - Statut réglementaire des produits de biocontrôle - Cadre légal (Ecophyto, Lois, CEPP...).
  - . Repérer les différences réglementaires concernant les produits de la liste officielle des produits de Biocontrôle et les produits de Biocontrôle hors liste - Substances de base, PNPP, Biostimulants. Marché international et national du Biocontrôle.
- **Les produits de biocontrôle et leurs modes d'action : quels types d'action, utilisation, réglementation, liste positive pour les macro-organismes - les micro-organismes et les médiateurs chimiques.**
- **Vision d'une stratégie globale :**
  - . Comprendre l'approche globale de la protection des végétaux - Qu'est-ce que le diagnostic ? Peut-on se passer des produits de synthèse ? - Travail interactif : réaliser un diagnostic.
- **De la théorie à la pratique :**
  - . Etudes de cas concrets spécifiques gazon – Apporter des solutions vis-à-vis des bioagresseurs du gazon – Mise en situation avec travail en atelier – Restitution des ateliers.
  - . Quelle communication aborder ? – Points forts et limites des produits de biocontrôle.
- Débat - Discussion - QCM - Bilan du stage - Questionnaire à chaud, Questionnaires d'évaluation à froid envoyés à l'encadrement et au stagiaire 3 mois après le stage.
- **Nombre de participants limité à 15.**

**Attention : aucun départ ne sera autorisé avant 16 h 30 le dernier jour du stage, donc pour votre retour prendre les dispositions (billets train ou avion) en conséquence.**

### Support pédagogique :

- Vidéo-projection de l'ensemble des points abordés - Documents remis aux stagiaires : Un document papier (ou une clé USB) sera remis à chaque participant.



# CONVENTION DE FORMATION

(Application de l'article L.920-1 du Code du Travail)

Date d'enregistrement :

N° d'enregistrement :

<b>Organisme de formation :</b>	<b>AGREF-Formation</b> Boite Postale 307 – 64208 – Biarritz Cedex Tél. : 05-59-52-86-52 – E-mail : agref.golf@wanadoo.fr
---------------------------------	--

<b>N° Déclaration d'existence :</b> 72 64 009 71 64	<b>N° Siret :</b> 38 75 26 247 000 29
---	---------------------------------------

<b>Intitulé de l'action de formation :</b> <b>BIOCONTROLE &amp; PROTECTION BIOLOGIQUE INTEGREE</b>	<b>Nombre d'heures :</b> <b>14 h</b>
---	---

<b>Dates :</b> 14 & 15 Janvier 2019	<b>Lieu :</b> Paris (Porte d'Italie)
-------------------------------------	--------------------------------------

**Le Golf ou l'Entreprise :** .....

✓ Adresse :  
✓ Code Postal : Ville :  
✓ Téléphone : E-mail (recommandé) :

**désire inscrire à ce stage (merci de renseigner toutes les mentions) :**

Nom : Prénom :  
N° sécurité sociale :  
Situation dans le golf ou l'entreprise :  
 Intendant, adjoint     Jardinier – Fontainier     Mécanicien     .....

**En contrepartie de cette formation, le golf ou l'entreprise verse la somme de :**

	Coût pédagogique non membre AGREF	: 580 €	€
	Coût pédagogique membre AGREF	: 500 €	€
<b>à rajouter au choix :</b>			
	Hébergement en chambre single + tous les repas	: 190 €	€
	Hébergement en chambre double + tous les repas	: 155 €	€
	Les 2 repas du midi uniquement	: 56 €	€
	<b>TOTAL</b>		<b>€</b>

**Par**     Chèque bancaire    ou     Virement bancaire à l'ordre d'AGREF-Formation n° compte IBAN :  
**FR53 3000 2017 3800 0007 0516 G33**

<b>Date :</b> <b>Signature et cachet du Golf ou de l'Entreprise :</b>	<b>Signature et cachet d'AGREF-Formation :</b>
--	--

**A RENVoyer A :**